



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Laval, le 5 juillet 2021

Consultation du public concernant la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau destinée à la consommation humaine de l'Eperonnière située sur les communes de Livré-la-Touche et de Ballots (53)

Le captage en eau souterraine de l'Eperonnière, destinée à la consommation humaine, est classé captage prioritaire dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne.

Ce captage est sensible aux pollutions diffuses notamment vis-à-vis des pollutions des eaux captées par les nitrates. La mise en place d'un plan d'actions de reconquête de la qualité de l'eau est rendue nécessaire.

Ainsi, conformément au code rural et de la pêche maritime, le préfet a la possibilité de délimiter des zones porteuses d'enjeux environnementaux forts (zones de protection d'aires d'alimentation de captages, zones d'érosion, zones humides d'intérêt environnemental particulier). Sur ces zones, un programme d'actions volontaires doit être établi afin d'améliorer la qualité des eaux souterraines des captages destinées à la consommation humaine.

Une consultation du public sur ce projet est donc organisée du 5 juillet 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

Le public peut consulter sur le site de l'état

(<http://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Consultation-du-public>) la note de présentation et le projet d'arrêté et formuler des observations.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la DDT de la Mayenne :

Service Eau et Biodiversité : 02-43-67-89-60

Tél : 02 43 01 50 70/71/72

Mél : pref-communication@mayenne.gouv.fr



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



prefet53